

En ce début de nouvelle année, c'est l'occasion de faire un point sur le tri des déchets recyclables sur le territoire du SMOCE.

Le tri des emballages recyclables s'est progressivement déployé sur notre territoire depuis une vingtaine d'années. Dès lors, les choses ne sont pas restées figées.

Les **consignes de tri ont évolué** (et devraient évoluer dans les années à venir) pour une plus grande facilité pour l'habitant. En cas de doute sur les consignes de tri, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- consulter le guide de tri remis par votre intercommunalité* (disponible aussi sur internet) ;
- utiliser l'outil développé par le SMOCE : www.recyclercestliker.com



Les **quantités collectées** sélectivement **progressent** régulièrement même si d'importantes marges de progression existent encore. Pour continuer à progresser, n'hésitez pas à inciter vos proches à faire le geste de tri et lors de vos achats, vous pouvez aussi choisir des produits dont l'emballage est recyclable, en repérant les visuels suivants :



Si vous le pouvez, pensez-même à l'**achat en vrac** qui évite la production de déchets d'emballages !



Les **équipements de tri évoluent aussi**. Face à l'augmentation des quantités collectées et pour permettre de valoriser de plus en plus d'emballages, les centres de tri se sont modernisés.

Depuis près de 18 mois, les emballages recyclables de notre territoire sont dorénavant triés sur le centre de tri du SYDED du Lot à **Saint Jean Lagineste**, près de Saint Céré. Cette installation moderne permet de trier les emballages recyclables **du Lot** mais aussi de **la Corrèze**.



L'**utilisation mutualisée** d'un tel équipement est le fruit de réflexions engagées depuis quelques années par le SMOCE, avec le SYDED du Lot et le SYTTOM 19, qui ne pouvaient envisager seuls de mettre en place un équipement de tri évolutif d'une part pour accueillir des tonnages en augmentation et d'autre part pour assurer la séparation de nouveaux emballages plastiques. Grâce à la massification des tonnages, la modernisation du centre de tri a pu être envisagée tout en assurant un coût maîtrisé du service.

Le centre de tri de Saint Jean Lagineste peut donc accueillir sans difficulté l'augmentation attendue des tonnages collectés sélectivement par les habitants du territoire du SMOCE et permettre de trier au cours des prochaines années des nouvelles matières, pour s'adapter à l'évolution des consignes de tri qui est prévue par la réglementation**.

Pour réduire le poids de nos ordures ménagères et pour préserver les ressources naturelles, **j'ai choisi, je trie !**

* www.caba.fr - www.carlades.com - www.chataigneraie15.fr

** Article 70 (III – 5°) de la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et pour la Croissance Verte